



## EDITORIAL

*Chers concitoyens,*

*Installés au conseil le 18 mars 2001, nous avons essayé de mettre rapidement en œuvre quelques unes des idées que nous avons avancées dans notre programme.*

*Chacun d'entre-nous peut apprécier à sa convenance, les efforts fait, pour vaincre les résistances, régler les quelques dossiers en suspend pour avancer dans les réalisations dont nous n'entendons tirer gloire, sinon la satisfaction du devoir accompli au delà de la matérialisation des idées.*

*Ce qui nous semble le plus important, est la démarche engagée en direction des habitants du village, pour leur expliquer ce que nous faisons, mais aussi pour recueillir leurs avis et leurs opinions.*

*Certes nous avons beaucoup à faire, mais il semble que nous soyons sur la bonne voie si nous prêtons foi aux nombreux témoignages de satisfaction et de sympathie verbaux ou écrits qui nous parviennent.*

*Bien sur, tout n'est pas parfait et ne le sera jamais, mais tout cela nous donne des raisons d'espérer.*

*LE MAIRE*

## L'électricité au village...

La commune est adhérente du Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège, qui a en charge la gestion et la maintenance du réseau de distribution et d'éclairage public.

Profitant des ouvertures de voirie lors de la réalisation de réseau d'assainissement, le syndicat a pris en charge à 100% l'effacement partiel du réseau. Le syndicat participe à hauteur de 50% pour la mise en place de nouveaux points lumineux.

La commune de GOURBIT, a financé une part du coût d'investissement du réseau France Télécom.

P.C

B.D

## LE DOSSIER DE L'EAU

La gestion de distribution de l'eau potable est de type Régie Syndicale.

La commune de GOURBIT a adhéré au syndicat du SOUDOUR en 1993 suite au retrait de la commune de QUIE de l'ex syndicat des eaux QUIE-GOURBIT et à la mise en application de la loi du 3 janvier 1992, qui impose une nouvelle réglementation de la gestion de l'eau.

Un nouveau réseau de distribution a été réalisé en 1999, avec mise aux normes en matière de sécurité incendie : coût total de la réalisation 500.000F. Participation de la commune à hauteur de 150.000 F.

Aujourd'hui, afin de pouvoir mener à bien les opérations nécessaires pour garantir sa qualité, une augmentation graduelle du prix de l'eau sur cinq ans a été votée lors du dernier conseil syndical (malgré le refus des conseillers de Gourbit). Elle s'élèvera environ à 16,5 % lors du second semestre 2001, puis à 3 % annuelle sur quatre ans.

Soit, pour une consommation moyenne annuelle d'une famille de quatre personnes, 92 francs pour la première année, puis 20 francs environ les années suivantes.

Premières opérations prévues pour Gourbit :

- Etude et réalisation des périmètres de protection des captages.
- mise en place d'un traitement par rayons ultra-violet.

## Pour éviter les problèmes

Consommations importantes : vérifier s'il y a une fuite après compteur ( fermer tous les robinets de l'installation et observer le compteur. S'il tourne, il y a une fuite d'eau sur votre installation : faire intervenir un plombier rapidement, fermer le robinet avant compteur en l'attendant. Si le compteur ne tourne pas, il n'y a pas de fuite. Surveille la consommation.

Fuites d'eau sur la chaussée, fuites d'eau avant compteur : téléphoner au Syndicat des Eaux du Soudour (05-34-09-03-38) qui fera le nécessaire.

Penser à protéger votre compteur du gel, car vous en êtes responsable.

Yves GUIMONT  
Philippé CONTE

## LES TRAVAUX AU VILLAGE

En cours, lancés ou à venir, les travaux représentent une part importante du budget de la commune. Ils permettent au fil des ans de maintenir notre village en bon état, mais aussi de l'adapter à notre changement de vie, de mode et de rythme tout en conservant le cachet des villages anciens qui en font le plaisir d'y vivre.

Les seules ressources de la commune ne suffiraient pas bien sûr à payer la facture. Pour y parvenir, les dotations, subventions et aides diverses nous permettent de concrétiser nos projets.

Une gestion rigoureuse s'impose et nous nous y attachons au fil des mois qui passent.

Engagés par l'ancienne municipalité les travaux de contrats de terroir se sont terminés et ont été réceptionnés au mois de juin dernier. Ils comprenaient le remplacement des abreuvoirs, la réfection du lavoir et les aménagements de l'espace vert de l'église.

Côté mairie comme beaucoup l'auront remarqué, le plancher a été rajeuni. Des travaux de réfection de la toiture et de traitement de la charpente sont en cours.

Pour des raisons de sécurité évidentes, nous laisserons passer la saison estivale pour rajeunir le mur du clocher de l'église qui nécessite la mise en place d'un échafaudage de grande hauteur.

Rénovée dans la tradition, la toiture de la grange du moulin sera confiée aux entreprises d'ici le mois de septembre.

Pour les utilisateurs du terrain de jeux, la toiture du local sera refaite à neuf sous peu et pour les boulistes la réfection du terrain pourrait se faire dans le même temps.

Pour un meilleur confort et la sécurité de tous, le nouveau parking peut accueillir jusqu'à 14 véhicules

Grâce aux gaines laissées en attente en différents points de la chaussée lors de la réalisation du tout-à-l'égout, nous pouvons voir aujourd'hui disparaître progressivement les lignes électriques de notre espace aérien.

De nouveaux candélabres ou lanterneaux se mettent en place au fur et à mesure du déroulement du programme des travaux d'enfouissement des lignes.

Ce chantier, réalisé en deux tranches, est pris en charge à 50% par le Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège et représente près de 8% du budget d'investissement de la commune.

## LES GRANDS PROJETS A VENIR

- L'extension du cimetière
- La réalisation d'un arboretum aux Mouscadous
- L'étude de faisabilité de réalisation d'une centrale électrique (conseiller technique : JP. DUCOS)
- L'étude de construction d'une nouvelle Mairie
- L'espace propreté transféré au Moulin (container de déchets ménager)

Bernard DEFFARGES

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est convenu de rappeler à la population les lois et arrêtés existant en terme de « SECURITE » « TRANQUILITE » et « PROTECTION » des personnes des biens et.

A ce titre, il est rappelé que :

### CONCERNANT LA CIRCULATION :

- la vitesse au sein de la commune est limitée à 30 Km/h
- la circulation des engins à moteur est interdite:
- sur le chemin de LANGOUST-MALIERES
- sur le chemin de LA TAYCHOUNIERE en amont du réservoir d'eau
- sur le chemin DES GAILS en direction de la route d'ARTAX et sur le pont
- sur le chemin d'EYCHANGELATS à partir du parking du Cardet
- sur le chemin d'ARTAX en amont du parking du Cardet
- sur le chemin de JAUZE à partir de l'église

Il est également rappelé que le chemin du PESTIE (chemin menant au terrain de jeux) en partie privé, est réservé exclusivement aux piétons.

### CONCERNANT LA DIVAGATION DES CHIENS:

La Loi fait obligation aux propriétaires de chiens de tenir ces derniers en laisse courte et de les museler. Ils sont notamment interdits dans les lieux publics et leur errance sur la voie publique ou ses dépendances est interdite.

Il est donc recommandé d'appliquer ces mesures sur toute la commune et notamment sur le terrain de jeux afin d'assurer la sécurité des personnes et la propreté des lieux. Il est demandé à la population d'appliquer ces mesures dans l'intérêt de tous et ce afin de ne pas encourir des poursuites pour non respect des textes.

Au-delà des mesures officielles qui pourraient s'avérer nécessaires, Monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux en appellent au civisme et ne doutent pas de la bonne volonté de chacun dont dépend la qualité de vie au sein du village.

François TEYCHENE